

fédération
des acef du
québec

3510 est, boulevard St-Joseph, Montréal, Qué. H1X 1W6 - Tél.: 259-6991

QUI SE CACHE DERRIERE
LE PRIX DU LAIT?

Février 1975.

☐ acef de la côte-nord
☐ acef de montréal
☐ acef du nord-ouest québécois

☐ acef de l'outaouais
☐ acef de québec
☐ acef du saguenay-lac st-jean

☐ acef de shawinigan
☐ acef de thetford-mines
☐ acef de l'estrie

INTRODUCTION

C'est le 22 janvier dernier que des groupes de consommateurs (dont la Fédération des ACEF et l'IPIC) se présentaient devant la Régie des Marchés Agricoles du Québec pour demander que le prix du lait à la consommation ne soit pas augmenté. Les consommateurs exigeaient de la part de la Régie et du gouvernement la mise à vue du système d'exploitation que font subir aux producteurs et aux consommateurs les grandes compagnies multinationales qui oeuvrent dans le domaine agro-alimentaire.

La Fédération des ACEF écrivait dans le mémoire soumis à la Régie ce jour-là:

" Certains fournisseurs d'intrants et certains intermédiaires ont profité et profitent encore de l'anarchie des marchés causée par la poussée inflationniste; ils exploitent de toute évidence une situation confuse et en font leur profit. En tant que seul organisme régulateur munis de pouvoir suffisants en ce domaine, la Régie a non seulement l'obligation mais également le devoir moral envers les consommateurs québécois d'agir avec la dernière énergie pour faire cesser l'hémorragie.

La Régie que nous sachions ne s'est jamais penché sur les opérations commerciales de ces producteurs d'intrants qui sont dans la majorité des cas de puissantes sociétés souvent multinationales. Cependant, ainsi que nous l'avons mentionné, la Régie possède les pouvoirs de faire enquête sur "le coût de revient de la production" ainsi que sur les prix. Nous n'accepterons pas une réponse à l'effet que la Régie n'a pas les moyens suffisants à l'exercice de sa juridiction. Si tel était le cas, nous incitons la Régie à exiger du gouvernement les

les crédits nécessaires ou encore les amendements à sa loi qui pourraient être requis."

Ainsi, le présent dossier, malgré les faibles moyens dont disposaient les auteurs, constitue une première tentative pour soulever le voile sur les comportements étranges de ces agents économiques tout-puissants que sont les multi-nationales.

Il n'est pas inutile de mentionner ici que l'industrie laitière du Québec est complexe. Plusieurs agents économiques interviennent à l'intérieur du processus de production, de transformation et de distribution. Les gouvernements, tant fédéral que provincial, règlementent sévèrement l'ensemble de cette industrie par une série de lois et de mécanismes de contrôle. Malgré cela, nous croyons qu'il existe de sérieuses lacunes et que les étapes les plus importantes de cette chaîne échappent encore à tout contrôle et à toute intervention de l'Etat.

Dans un premier temps, nous allons présenter les différents acteurs qui jouent un rôle dans l'industrie laitière; ensuite, nous tenterons de faire ressortir les relations injustes qu'un tel système de production entraînent. Troisièmement nous tenterons de dégager quelques conclusions de notre recherche.

I.- LES ACTEURS EN PRESENCE

Nous pouvons identifier 5 principaux acteurs qui interviennent dans l'industrie québécoise du lait nature (lait de consommation courante):

1. Les consommateurs de lait nature
2. Les distributeurs de lait nature
3. Les producteurs de lait nature
4. Les fournisseurs de matières premières (intrants) aux producteurs
5. Le gouvernement québécois représenté par la Régie des Marchés Agricoles.

1. Les consommateurs

Chaque nouvelle hausse du prix de la pinte de lait repose le problème de la consommation du lait et de son importance dans le régime alimentaire des familles québécoises. Doit-on consommer moins de lait? Est-il normal de payer de plus en plus cher pour un produit alimentaire dont on ne saurait se passer et qui est essentiel pour la santé de tous.

En 1973, les consommateurs du Québec ont bu un total de 1 milliard 503 millions de livres de lait (soit une consommation per capita de 250.6 livres de lait). Cela représente 600 millions de pintes de lait. Les dépenses totales pour ce bien étaient évaluées à près de \$288,000,000. en '73 (soit près de 8% des dépenses alimentaires des familles du Québec).

Les hausses successives du prix de la pinte de lait au cours des derniers mois de 1974, justifient les consommateurs de se poser de sérieuses questions sur l'organisation de la production et de la distribution du lait nature au Québec.

HAUSSE DU PRIX DU LAIT (1970-1974)	
décembre 1970:	\$0.28 la pinte
Décembre 1971:	\$0.31 la pinte
Décembre 1973:	\$0.34 la pinte
Décembre 1974:	\$0.49 la pinte

La récente demande adressée par les producteurs de lait nature à la Régie des Marchées Agricoles risque d'accélérer encore davantage la hausse vertigineuse du prix de la pinte de lait. "A quand la pinte de lait à \$1.00" se demandent les consommateurs. Face à cette éventualité, ils ont décidé de réagir avant qu'il ne soit trop tard!

2. Les distributeurs

Bien sûr, ces sommes importantes déboursées annuellement par les consommateurs de lait tombent entre les mains des distributeurs (détaillants et laiteries). Examinons principalement la situation des laiteries au Québec en 1975.

L'industrie laitière est soumise à des ordonnances gouvernementales qui fixent le prix que les laiteries devront payer aux producteurs de lait (prix d'entrée de la matière première) et le prix qu'elles pourront charger aux consommateurs (prix de détail). Leur marge de manoeuvre se situe entre ces deux pôles. De plus, les laiteries sont soumises à de fréquentes vérifications gouvernementales de la qualité du lait distribué.

Cette situation assez particulière de l'industrie laitière a accéléré le phénomène de la concentration des laiteries. Ainsi, en 1963, on comptait au Québec 185 laiteries indépendantes; en 1973, il en restait 71 et d'ici quelques années il n'en restera plus qu'une quinzaine.

De fait, dans une industrie fortement encadrée, la seule solution pour maintenir un taux de profit élevé, c'est de contrôler une part de plus en plus grande du marché. Trois gigantesques entreprises laitières se battent actuellement

pour le contrôle du marché: Dominion Dairies, filiale de KRAFT CO., compagnie américaine multinationale, Borden-Joubert Cie, contrôlée par des capitaux américains et finalement Québec-lait, né de la fusion de plusieurs grosses laiteries québécoises en 1972.⁽¹⁾

La plupart des laiteries sont membres du Conseil de l'Industrie Laitière du Québec, organisme visant à protéger les intérêts des industriels laitiers face aux producteurs agricoles et aux gouvernements. C'est par cette structure que le lobbying (jeu d'influence) se fait, souvent avec beaucoup de succès!

Le lait nature représente pour les laiteries un chiffre d'affaires d'environ \$288,000.000. De ce montant, près de 50% (soit \$144,000,000. dollars) est versé aux producteurs de lait, (coût de la matière première) la différence servant à payer les dépenses d'opération et les marges de profit des industriels laitiers.

3. Les producteurs de lait

Les producteurs laitiers sont regroupés au sein de la Fédération des Producteurs de lait du Québec, affiliée par contrat à l'Union des Producteurs Agricoles (U.P.A.) La Fédération fut fondée le 9 décembre 1952.

(1) La part du marché détenue par chaque entreprise de distribution du lait est une information impossible à obtenir. Semble-t-il, selon diverses sources, que les "3 gros" détiennent environ 80% du marché dans la grande région métropolitaine de Montréal.

Son président actuel est M. Marcel Marcoux de Granby et son secrétaire M. Maurice Mercier. La Fédération administre ce qu'on appelle couramment "les plans conjoints".⁽¹⁾

Sur les 4,854, environ 30% sont considérés comme de "gros producteurs laitiers". Ceux-ci sont équipés de chaînes de production moderne ("lactoduc" conduisant directement le lait de la trayeuse à un réservoir réfrigéré en acier inoxydable).

Les producteurs laitiers, comme l'ensemble de la classe agricole d'ailleurs, ont vu leurs revenus nets diminuer de 9% en 1974. Si on ajoute à cela une perte de 12% du pouvoir d'achat dû à l'inflation, on constate que les agriculteurs du Québec ont subi une baisse de 21% de leurs revenus de 21%.

4. Les fournisseurs d'intrants

Les intrants, c'est l'ensemble des matériaux dont ont besoin les agriculteurs pour produire du lait ou tout autre produit agricole; par exemple: l'essence, l'huile à chauffage, les engrais pour fertiliser les sols, les moulées pour nourrir les animaux, les machineries agricoles etc...

Dans la plupart des cas, ces "moyens de production" sont fournis aux producteurs par de très grosses et puissantes corporations multinationales qui ont pour nom, Ralston Purina (moulées), Massey-Ferguson (machineries) Esso, Gulf, Texaco

(1) Plan conjoint: (section IV de la loi sur la mise en marché des produits agricoles). "Dix producteurs intéressés ou plus peuvent adresser à la Régie une demande d'approbation d'un plan conjoint pour la mise en marché d'un produit agricole provenant d'un territoire désigné ou destiné à une fin spécifique ou à un acheteur déterminé".

et Petrofina (essence), Maple Leaf Mills (grains et semences) CIL (engrais chimiques) etc...

Ces grandes corporations se servent d'une série d'intermédiaires pour la distribution de leurs produits, dont les mieux connus sont les sociétés coopératives agricoles locales et la coopérative Fédérée de Québec. Elles sont pour la plupart, sous contrôle de capitalistes étrangers. Elles ont par ailleurs de multiples liens avec d'autres entreprises qui oeuvrent, soit dans la transformation des produits agricoles, soit dans la distribution des biens aux consommateurs.

C'est le cas précis des compagnies MASSEY-FERGUSON et DOMINION STORES, toutes deux contrôlées par le trust ARGUS CORPORATION du richissime financier E.P. TAYLOR. Pas étonnant que Messieurs A.A. Thornbrough (président de Massey-Ferguson) et J.A. Mc Dougald (président de Dominion Stores) se retrouvent tous deux membres du conseil d'administration d'ARGUS CORP! Pas étonnant non plus que ces deux compagnies ont augmenté considérablement leurs profits au cours des deux dernières années!

- | | | |
|----|------------------|---|
| 1) | MASSEY-FERGUSON: | Profits de \$58,200,000 en 1973 soit 90% d'augmentation par rapport à 1972. |
| 2) | DOMINION STORES: | profits de \$13,664,000 en 1974 soit 36.4% d'augmentation par rapport à 1973. (1) |

Quand la Fédération des ACEF parlait dans son mémoire présenté à la Régie des Marchés Agricoles, le 22 janvier '75,

(1) Sources: A Study of profitability of 16 Canadian Food Company's, Gouv. de l'Ontario, Oct. 1974.

"d'agents économiques obscurs", c'est des fournisseurs d'intrants entre autre qu'elle parlait.

5. La Régie des Marchés Agricoles

C'est en vertu de la loi #12 (sanctionnée le 17 juillet 1974) que la Régie des Marchés Agricoles exerce des pouvoirs de surveillance, de coordination et d'amélioration de la mise en marché des produits agricoles. A cette fin "elle aide à orienter la production agricole, à coordonner les diverses opérations de la mise en marché des produits agricoles et elle collabore avec les producteurs, les organisations coopératives ou professionnelles d'agriculteurs, les associations de consommateurs et ces représentants de l'industrie, du commerce et les autres personnes engagées dans la mise en marché de produits agricoles" (ART.4).

La Régie est composée d'au plus sept (7) régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour une période de 10 ans (ART.5).

QUI SONT LES REGISSEURS, NOMMES PAR LE GOUVERNEMENT ?	
<u>PRES.:</u> M. Benoît Lavigne:	(économiste agricole) - ex-fonctionnaire du gouvernement fédéral à la direction général d'assistance aux grains de provende.
(depuis 1970)	
<u>VICE-PRES.:</u> M. Gilles H. Ledoux:	ancien directeur régional de l'U.P.A. (spécialiste des questions laitières)
<u>VICE-PRES.:</u> Me Gilles Prégeant:	avocat, depuis 1957, à l'emploi de la Régie des Marchés Agricoles.

REGISSEURS:	M. Marcel Filiatrault
	M. Peter Nadeau: industriel (ex-vice-prés. de Laiterie Vermette et Fils)
	M. Raymond Fortin: industriel de Laval, producteur de légumes
	M. Marcel Dubuc: producteur agricole à la retraite ex-prés. de l'U.C.C. (en congé de maladie).

Ces sept (7) régisseurs peuvent, lorsqu'ils le jugent utile, "faire des enquêtes sur toute matière relative à la production ou à la mise en marché d'un produit agricole!.." (ART. 92). Aucune enquête n'a été menée jusqu'à maintenant sur le rôle que jouent les fournisseurs d'intrants aux producteurs agricoles. En effet, la Régie s'est contentée d'intervenir uniquement sur les prix payés aux producteurs de lait nature par les laiteries et les prix payés par les consommateurs aux laiteries. Lors de la présentation du mémoire, nous demandons à la Régie d'enquêter et d'intervenir sur les prix payés par les producteurs agricoles aux fournisseurs d'intrants.

II. QUI SONT LES VRAIS COUPABLES DE LA HAUSSE DU PRIX DU LAIT?

"Quand nous, les agriculteurs du Québec, on est obligé de travailler entre 70 et 75 heures par semaine, faire travailler notre femme et nos enfants pendant des grandes fins de semaine, pour gagner une maigre pitance de 6 à 7 milles dollars par année, et qu'on regarde les grosses compagnies qui nous exploitent, s'engraisser à nos dépens, y a de quoi devenir mauvais. J'te dis que la classe agricole du Québec, a commencé à être écoeurée!"

(extrait d'une entrevue avec un producteur laitier de St-Marc-sur-Richelieu).

Les consommateurs du Québec sont conscients que les responsables des hausses "à répétition" du prix du lait à la consommation ne sont pas les agriculteurs. Ceux-ci revendiquent à juste titre une meilleure rémunération de leur travail et de celui de leur famille.

Alors, si ce ne sont pas les agriculteurs, qui sont les responsables de ce fléau économique qui affecte directement le pouvoir d'achat des travailleurs et des gagne-petit?

Regardons de près quelques faits:

1. Le coût des intrants (moyens de production de l'agriculteur) à presque doublé en deux ans.

Tel qu'établi par la Fédération des Producteurs de lait nature du Québec dans son mémoire à la Régie des Marchés Agricoles, les coûts de production et d'opération ont subi une hausse vertigineuse au cours de 1973-1974. Par exemple, le coût des moulées pour l'alimentation des bovins a augmenté de 89% en 2 ans. L'augmentation est de 92% pour les aliments destinés aux autres animaux. Les engrais (fertilisants du sol) ont connu une hausse de 76%.

Règle générale, le coût des intrants fournis par les grandes sociétés multinationales représente environ 30% des coûts totaux d'opération d'une ferme laitière. Toute hausse substantielle du coût des intrants affecte directement la part que garde le producteur laitier pour la rémunération de son travail (environ 30% du coût total). Cela explique peut-être pourquoi à tous les six (6) mois les producteurs doivent se présenter devant la Régie des Marchés Agricoles pour obtenir une hausse de leurs revenus bruts, c'est-à-dire du prix que les laiteries leur payeront pour les 100 livres de lait.

2. Les profits de certains fournisseurs d'intrants ont presque doublé en deux ans.

Comment expliquer que le coût des intrants ait connu une telle hausse de prix? S'agit-il d'un phénomène passager, explicable par la rareté de certains produits sur le marché (tels l'essence, le s engrais, l'acier etc...)?

La réponse à cette question est complexe. Cependant, des indices inquiétants nous forcent à identifier les responsables de cette inflation du côté des compagnies multinationales qui ont voulu, au cours des deux dernières années, imposer leur puissance et leurs prix aux producteurs.

Nous avons analysé le comportement de certaines de ces compagnies. Voici quelques chiffres révélateurs:

- a) MAPLE LEAF MILLS: - Compagnie canadienne, opère des moulins, possède des élévateurs à grains, vend des grains de provende, contrôle la compagnie "Quaker Oats Company of Canada", ses profits s'étaient accrus de 49.5%.
- b) MASSEY-FERGUSON: - Compagnie, contrôlée par ARGUS CORP. produit de la machinerie industrielle et agricole, possède des filiales dans plusieurs pays du monde (Australie, France, Allemagne etc...)
- Le Financial Post rapporte des profits nets de \$58,200,000 à la fin de 1973 soit une augmentation de 90% par rapport à l'année précédente.

- c) RALSTON PURINA: - ~~Compagnie américaine multinationale,~~
engagée dans de multiples opérations
de production et de distribution de
moulées, grains, outils de ferme, etc..
- Les profits déclarés par la compagnie
en septembre 1974 étaient de
\$90,700,000 soit 77% d'augmentation
par rapport à 1972.
- d) CANADIAN INDUS- - Compagnie multinationale à capitaux
TRIES LTD(C.I.L.) anglais, produit des fertilisants, des
engrais et autres produits chimiques
nécessaires au sol.
- Le Financier Post rapporte des profits
de \$25,345,000 de dollars en 1974 soit
98% d'augmentation en un an.

Les profits de ces quatre (4) grosses compagnies ont
donc augmenté de 80% en moyenne au cours des récentes années.
Nous croyons qu'il y a lieu de s'interroger sur la dépendance
de l'industrie alimentaire du Québec face à ces monopoles in-
ternationaux.

3. Les compagnies, en apparence sans relations entre elles se connaissent et sont bien organisées

Toutes ces compagnies qui profitent des besoins ali-
mentaires des gens et qui exploitent les ressources à leurs
propres fins, s'entraident-elles? En d'autres mots, y a-t-il
des liens organisés entre elles?

Sans vouloir être catégoriques (les informations
étant peu disponibles là-dessus) force nous est, de constater
que plusieurs d'entre elles échangent et partagent des admi-
nistrateurs.

Voici quelques exemples

I- Messieurs W.A. Arbuckle membre du conseil d'administration de Dominion Dairies et M. Pierre Côté membre du conseil d'administration de Ralston Purina, siègent tous les deux au conseil d'administration de la BANQUE DE MONTREAL, où se trouvent également deux administrateurs de C.I.L.: Messieurs L. Hynes et H. de M. Molson.

II- Monsieur J.D. Leitch est à la fois membre du conseil d'administration de Massey-Ferguson et de Corporate Foods, compagnie contrôlée par Maple Leaf Mills.

III- Maple Leaf Mills et Ralston Purina sont reliés par deux administrateurs Messieurs F.B. Commons et J.H. Taylor, tous deux membres du conseil d'administration de Cadbury-Schewppes.

Les exemples sont encore nombreux. Nous sommes donc en présence d'une force économique importante, bien organisée et qui gouverne le monde agro-alimentaire au Québec et au Canada.

C'est de ce côté que nous croyons que les autorités devraient porter leur attention. Les problèmes des agriculteurs et des consommateurs trouveront une solution lorsque ces compagnies cesseront d'exploiter les Québécois.

CONCLUSION

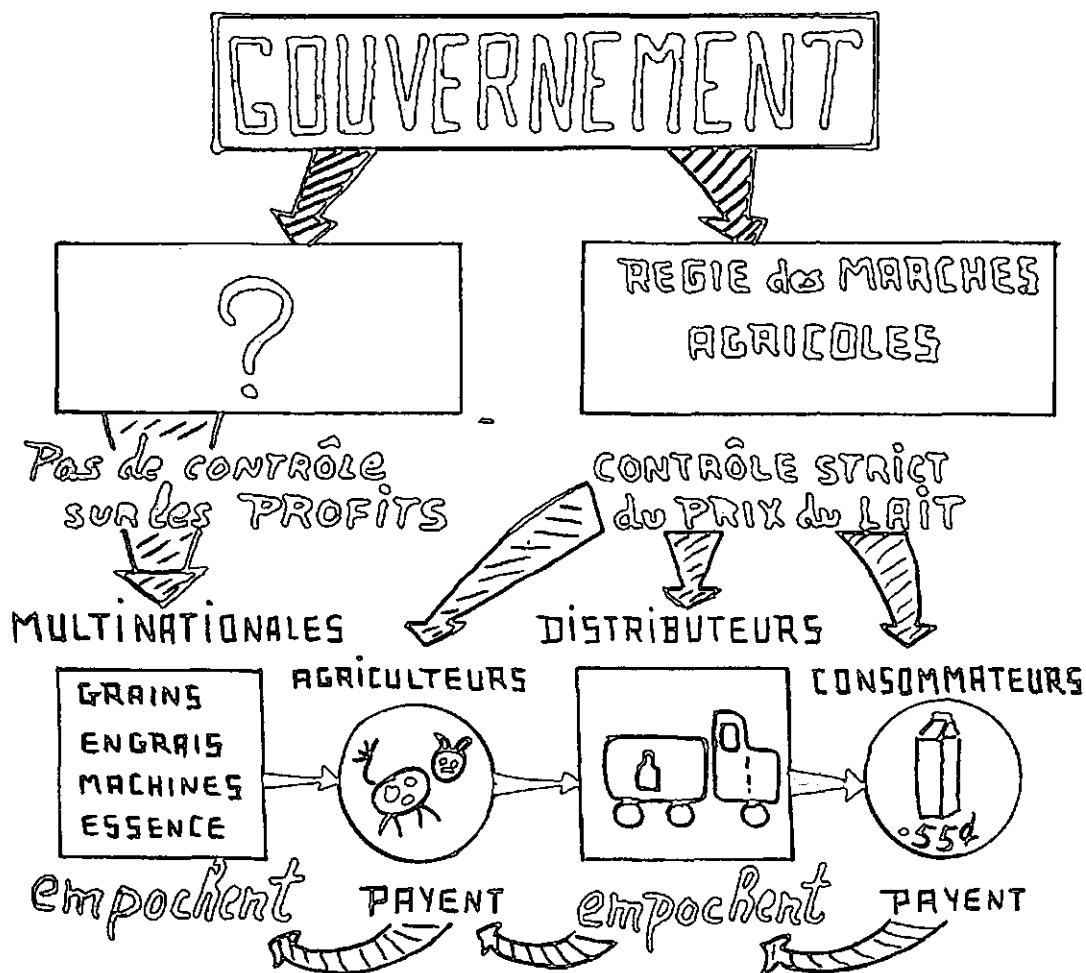
Devant l'ensemble de ces considérations, les mouvements de consommateurs doivent prendre position et s'engager à transformer cette situation. A court terme, on peut reconnaître que

les producteurs laitiers ont besoin d'améliorer leurs conditions de vie et que c'est soit en haussant le prix du lait au détail, soit en subventionnant les producteurs laitiers par des subsides gouvernementaux qu'on remédie à la situation immédiate.

Mais à moyen terme, il importe de s'organiser pour forcer les gouvernements à mettre au pas ou tout simplement à la porte les grandes corporations multinationales. Consommateurs et producteurs ont intérêt à former un front commun pour organiser la résistance devant ces monopoles.

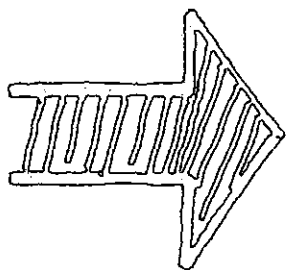
④

COMMENT les MULTINATIONALES empochent
des PROFITS exorbitants avec le LAIT!



Qu'attend le GOUVERNEMENT pour ARRÊTER ÇA?

POUR RENSEIGNEMENTS: A.C.E.F. - 259-6991



IL FAUT PASSER à L'ACTION..

NOUS demandons

à LA RÉGIE des marchés agricoles

1. D'une part, le prix du lait ne doit absolument pas s'élever au dessus du prix actuel de .53¢

S'il doit y avoir un changement de prix, l'ACEF propose plutôt une baisse de prix du lait qui est l'aliment le plus complet.

D'autre part, pour combler les déficits actuels des agriculteurs, le subside du gouvernement fédéral dernièrement retiré doit être accordé de nouveau aux agriculteurs.

Pourquoi les cadeaux électoraux ne se maintiendraient-ils pas après une élection?

2. Quant à l'indexation, nous proposons que la Régie des Marchés Agricoles se servent de son pouvoir d'enquête pour faire une recherche approfondie des causes profondes des difficultés actuelles des agriculteurs, sur les profits importants des intermédiaires et surtout des firmes multinationales qui contrôlent les coûts des matériaux nécessaires aux agriculteurs et finalement sur les conséquences qu'une telle demande auraient sur les consommateurs québécois.

ON PEUT GAGNER SI LES CONSOMMATEURS SE TIENNENT DEBOUT!

②

PETITE HISTOIRE du PRIX du LAIT

- AUTOMNE 1974: La Fédération des Producteurs de lait obtient de la Régie des Marchés Agricoles une nouvelle hausse du prix du lait pour les agriculteurs qui, eux, n'arrivent plus, cela se solde par un .02¢ de plus la pinte pour le consommateur.
- HIVER 1974: A cela s'ajoute le fait que le gouvernement fédéral retire sa subvention préalablement accordée de .05¢ la pinte, à raison de .01¢ par mois depuis septembre, prix la pinte début janvier -.53¢.

et c'est PAS FINI !!!

- 22 JANVIER 1975 La Fédération des Producteurs de lait se présentait de nouveau devant la Régie des Marchés Agricoles pour réclamer:
 1. Une nouvelle hausse du prix du lait vendu par les agriculteurs, ce qui représentera pas moins de .02¢ la pinte;

et surtout

 2. L'indexation aux coûts de production du prix du lait vendu par les producteurs.

Avec l'inflation dans l'alimentation en 1974 qui a été de 17%, à quel prix sera la pinte de lait à la fin de l'année?

CA N'A PLUS de BON SENS

La HAUSSE du PRIX du LAIT

C'EST ASSEZ

Le lait est l'aliment le plus complet.
Il est de plus essentiel à la croissance
des enfants.

Mais la pinte de lait devient de moins en
moins à la portée de la bourse de la famil-
le québécoise:

"en une seule année, la famille qui con-
somme 4 pintes de lait par jour a dû
dépenser \$250.00 de plus pour se procurer
ce produit essentiel en 1974".

Cette situation est intolérable, même
scandaleuse!

Les CONSOMMATEURS
QUÉBÉCOIS
en ont assez!
ASSEZ!

① THERMOMÈTRE du PRIX du LAIT

